

ARRÊTE n° 2021/437
Portant réglementation temporaire de la circulation

Le Maire de la Ville de Gien,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande en date du 29 avril 2021 de la Sarl Service Espace Vert, 10 route Pontchevron, 45250 Briare,

ARRÊTE

Article 1 – A l’occasion de travaux d’élagage d’arbres au 7 place du Maréchal Leclerc, le chemin touristique sera interdit le lundi 17 mai 2021 de 8h à 17h.

Article 2 – La présente autorisation sera abrogée dès la fin de la période fixée à l’article 1.

Article 3 – Pour être applicable, le présent arrêté devra être affiché sur le chantier pendant la période de travaux.

Article 4 – Tout véhicule en infraction sera considéré comme gênant conformément à l’article R.417-10 du Code de la Route et passible d’une mise en fourrière aux frais de son propriétaire.

Article 5 – La signalisation réglementaire sera mise en place par la Sarl Service Espace Vert, sous la surveillance des Services Techniques Municipaux.

Article 6 – Monsieur le Maire de la Ville de Gien est chargé de l’exécution du présent arrêté.

Article 7 – DIFFUSION À :

- Sarl Service Espace Vert,
- Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Gien,
- Monsieur le Chef de Service de Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Gien.

Fait en Mairie de Gien, le 5 mai 2021

Par délégation du Maire,
Laurent Rougeron



Adjoint en charge de l’Aménagement, des Travaux et du Cadre de Vie

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Certifie l’affichage le : 10.05.21